

## 155 Ciments/Mastics/Revêtements bitumineux

Date de révision de la FDS :

24/07/2024



## 1. Identification

## 1.1. Identificateur du produit

Identité du produit	155 Ciments/Mastics/Revêtements bitumineux
Noms alternatifs	155 Ciments/Mastics/Revêtements bitumineux

## 1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue	Voir la fiche technique.
Méthode d'application	Voir la fiche technique.

## 1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise	Société Karnak 330, avenue Central Clark, NJ 07066 États-Unis
Service client : Karnak Corporation	800-526-4236 karnakcorp.com
Emergency VelocityEHS (États-Unis)	(800) 255-3924
Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24.	Hors États-Unis, Canada, Porto Rico, Îles Vierges américaines 1-813-248-0585 Australie 1-300-954-583; Brésil 0-800-591-6042; Chine 400-120-0751; Inde 000-800-100-4086; Mexique 800-099-0731

## 2. Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3;H226 Irrit.	Liquide et vapeur inflammables.
oculaire 2;H319 Sens.	Provoque une grave irritation des yeux.
cutanée 1;H317 Carc.	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
2;H351	Suspecté de provoquer le cancer.
STOT RE 1;H372	Risque d'effets graves pour les organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. Organes cibles spécifiques : (système nerveux central)

## 2.2. Éléments d'étiquette

En utilisant les données de toxicité répertoriées dans les sections 11 et 12, le produit est étiqueté comme suit.





## Danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H372 Provoque des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### [Prévention]:

- P201 Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes - Ne pas fumer.
- P235 Restez au frais.
- P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / antidéflagrant.
- P242 Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P264 Se laver soigneusement après manipulation.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection / une protection des yeux / une protection du visage.

### [Réponse]:

- P301+310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/prendre une douche.
- P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- P314 Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- P321 Traitement spécifique (voir les informations sur cette étiquette).
- P331 Ne pas faire vomir.
- P333+313 En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- P337+313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P370+378 En cas d'incendie : utiliser les moyens d'extinction mentionnés dans la section 5 de la FDS.

### [Stockage]:

- P403+233 Conserver dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient bien fermé.

## Fiche de données de sécurité

### 155 Ciments/Mastics/Revêtements bitumineux

Date de révision de la FDS :

24/07/2024

P405 Magasin fermé à clé.

[Élimination]:

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / nationale.

### 3. Composition/informations sur les ingrédients

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens des réglementations nationales et fédérales pertinentes sur les substances dangereuses.

Désignations des ingrédients/produits chimiques	Poids %	Classification SGH	Notes
Asphalte (pétrole) Numéro CAS : 0008052-42-4	50 - 75	Non classé	[1][2]
Solvant Stoddard Numéro CAS : 0008052-41-3	10 - 25	STOT RÉ 1 ; H372 Asp. Toxique. 1;H304	[1][2]
Kaolin Numéro CAS : 0001332-58-7	10 - 25	Irritant pour les yeux 2;H319	[1][2]
Cellulose Numéro CAS : 0009004-34-6	1,0 - 10	Non classé	[1][2]
silicate de magnésium et d'aluminium Numéro CAS : 0012174-11-7	1,0 - 10	Carc. 2;H351	[1]
Polymère styrène-butadiène Numéro CAS : 0009003-55-8	0,10 - 1,0	Sensibilité cutanée 1;H317	[1]

Conformément au paragraphe (i) du §1910.1200, l'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition ont été retenus comme secret commercial.

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement.

[2] Substance avec une limite d'exposition en milieu de travail.

[3] Substance PBT ou substance vPvB.

\*Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

### 4. Mesures de premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Général

Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin.  
Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

Peau : Modérément irritante.

Ingestion : Irritation abdominale.

Inhalation : En cas d'exposition excessive aux vapeurs provoquées par l'apprêt ou la chaleur, celles-ci peuvent provoquer une irritation.



	vertiges.
Inhalation	En cas de gêne respiratoire, sortir la personne à l'air libre. Si la gêne persiste, administrer de l'oxygène et consulter un médecin.
Yeux	Rincer abondamment à l'eau claire pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un médecin.
Peau	Si ce produit entre en contact avec la peau, retirez le matériau avec de l'huile minérale, puis lavez avec du savon et beaucoup d'eau.
Ingestion	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aperçu	<p>L'exposition à ces produits peut aggraver des affections oculaires, cutanées et respiratoires préexistantes.</p> <p>L'exposition à de fortes concentrations de vapeurs peut avoir un effet anesthésiant.</p> <p>Risque potentiel de cancer. Contient un ingrédient cancérigène selon des données animales (voir les sections 3 et 15 pour chaque ingrédient). Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.</p> <p>L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants provenant des solvants constitutifs supérieures aux limites d'exposition professionnelle indiquées peut entraîner des effets néfastes sur la santé, tels qu'une irritation des muqueuses et des voies respiratoires, ainsi que des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes incluent maux de tête, nausées, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, perte de connaissance.</p> <p>Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut entraîner une élimination du sébum naturel de la peau, provoquant sécheresse, irritation et possible dermatite de contact non allergique. Les solvants peuvent également être absorbés par la peau. Les projections de liquide dans les yeux peuvent provoquer une irritation et une douleur, avec des lésions réversibles possibles. Voir la section 2 pour plus d'informations.</p>
Yeux	Provoque une grave irritation des yeux.
Peau	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Agent extincteur sec de classe « B », dioxyde de carbone ou autre agent extincteur approprié tel que du sable sec. Ne pas utiliser d'agents halogénés. Une fois les flammes éteintes, recouvrir les résidus d'agent extincteur sec ou de sable sec et les laisser refroidir. Si le feu semble s'intensifier, cesser l'utilisation de ces agents. Appliquer un agent extincteur de classe « D » ou un matériau granulaire inerte plus sec. Allumer le feu en anneau avec un agent extincteur et laisser le feu s'éteindre.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Décomposition dangereuse : Oxydes de carbone, divers fragments d'hydrocarbures

Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes - Ne pas fumer.

## 155 Ciments/Mastics/Revêtements bitumineux

Date de révision de la FDS :

24/07/2024



Restez calme.

Mise à la terre/liaison électrique du récipient et du matériel de réception.

Utiliser des équipements électriques, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrants.

Utilisez uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

Évitez de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Lorsqu'il est chauffé au-dessus du point d'éclair, le produit dégage des vapeurs inflammables qui peuvent brûler ou exploser en espace confiné en cas d'inflammation. Ne pas mélanger avec des oxydants puissants tels que le chlore liquide ou l'oxygène concentré.

Si l'incendie ne réagit pas aux agents mentionnés ci-dessus ou s'ils ne sont pas disponibles, utiliser de la mousse ou du brouillard d'eau en dernier recours. L'eau peut également être utilisée pour refroidir les contenants exposés, mais non en feu. Ces produits peuvent flotter et se rallumer à la surface de l'eau.

Les contenants fermés peuvent exploser en cas d'incendie. Conserver les contenants au frais et les transporter en lieu sûr.

Dans un espace confiné, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARI) avec masque complet et vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter la zone.

Guide ERG n° 130

## 6. Mesures en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).

### 6.2. Précautions environnementales

Ne laissez pas les déversements pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Adoptez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement le plus rapidement possible. Tenir le produit en écoulement à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ne pas fumer à proximité d'un déversement. Utiliser de l'argile (Oil Dry™), du sable, de la terre, etc. pour absorber le déversement. Placer le produit dans un fût en acier approprié et hermétique.

## 7. Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les exigences du Règlement sur les liquides hautement inflammables et les gaz de pétrole liquéfiés s'appliquent si le point d'éclair est compris entre 21 °C et 32 °C.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

## 155 Ciments/Mastics/Revêtements bitumineux

Date de révision de la FDS :

24/07/2024



## 7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et aéré. Conserver l'étiquette de l'emballage pendant le stockage.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol ou être transportées par la ventilation vers des endroits éloignés du point de manutention. Pour éviter que les vapeurs ne pénètrent dans les bâtiments ou les espaces confinés, fermez toutes les prises d'air à proximité du lieu de manutention ou de la zone de travail. Pour éviter toute inflammation, évitez de fumer, tenez-vous à l'écart de la chaleur, des flammes nues et des sources d'électricité statique ou d'étincelles. Utilisez des moteurs et équipements antidéflagrants. Les camions-citernes ou autres conteneurs doivent être mis à la terre et/ou reliés à la masse lors du transfert des matériaux.

Éviter l'inhalation prolongée ou répétée des vapeurs ou des brouillards de pulvérisation. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène. Éviter les flammes nues. Utiliser dans un environnement bien ventilé.

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] : 7.3.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des études sanitaires ont montré que de nombreux hydrocarbures pétroliers présentent des risques potentiels pour la santé humaine, qui peuvent varier d'une personne à l'autre. Par mesure de précaution, il convient de minimiser l'exposition aux liquides, vapeurs, brouillards ou fumées.

## 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle Exposition

Numéro CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0001332-58-7	Kaolin	OSHA	TWA 15 mg/m3 (total) TWA 5 mg/m3 (resp)
		ACGIH	TWA: 2 mg/m3
		NIOSH	TWA 10 mg/m3 (total) TWA 5 mg/m3 (resp)
		Fournisseur	Aucune limite établie
0008052-41-3	Solvant Stoddard	OSHA	TWA 500 ppm (2900 mg/m3)
		ACGIH	VME : 290 mg/m3VLE : 580 mg/m3
		NIOSH	TWA 350 mg/m3 C 1800 mg/m3 [15 minutes]
		Fournisseur	Aucune limite établie
0008052-42-4	Asphalte (pétrole)	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	TWA : 0,5 mg/m32B
		NIOSH	Ca C 5 mg/m3 [15 minutes]
		Fournisseur	Aucune limite établie
0009003-55-8	Polymère styrène-butadiène	OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Fournisseur	Aucune limite établie
0009004-34-6	Cellulose	OSHA	TWA 10 mg/m3 (total) TWA 5 mg/m3 (resp)
		ACGIH	TWA: 10 mg/m3

Fiche de données de sécurité

155 Ciments/Mastics/Revêtements bitumineux

Date de révision de la FDS :

24/07/2024



		NIOSH	TWA 10 mg/m3 (total) TWA 5 mg/m3 (resp)
		Fournisseur	Aucune limite établie
0012174-11-7 Silicate de magnésium et d'aluminium		OSHA	Aucune limite établie
		ACGIH	Aucune limite établie
		NIOSH	Aucune limite établie
		Fournisseur	Aucune limite établie

Données cancérigènes

Numéro CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0001332-58-7 Kaolin		OSHA Select Cancérigène	: Non
		NTP connu	: non ; suspecté : non
		Groupe 1 du CIRC	: Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
0008052-41-3 Solvant Stoddard		OSHA Select Cancérigène	: Non
		NTP connu	: non ; suspecté : non
		Groupe 1 du CIRC	: Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
0008052-42-4 Asphalte (pétrole)		OSHA Select Cancérigène	: Non
		NTP connu	: non ; suspecté : non
		Groupe 1 du CIRC	: Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Oui ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
0009003-55-8 Polymère styrène-butadiène		OSHA Select Cancérigène	: Non
		NTP connu	: non ; suspecté : non
		Groupe 1 du CIRC	: Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Oui ; Groupe 4 : Non ;
0009004-34-6 Cellulose		OSHA Select Cancérigène	: Non
		NTP connu	: non ; suspecté : non
		Groupe 1 du CIRC	: Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
0012174-11-7 Silicate de magnésium et d'aluminium		OSHA Select Cancérigène	: Non
		NTP connu	: non ; suspecté : non
		Groupe 1 du CIRC	: Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Oui ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;

8.2. Contrôles de l'exposition

Yeux respiratoires

En cas de brûlure du matériau, utiliser SCAB.

Lunettes de sécurité ou écran facial pour matières liquides.

Peau

Porter des vêtements de protection pour éviter de mouiller la peau. Gants résistants aux solvants.

Contrôles techniques Assurer une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible, cette ventilation doit être assurée par le personnel.

Utilisation d'une ventilation par aspiration locale et d'une bonne extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs en dessous des limites d'exposition professionnelle, le port d'une protection respiratoire adaptée est obligatoire.

Autres pratiques de travail Manches longues et vêtements imperméables pour se protéger des éclaboussures.

Adoptez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, de fumer ou



Utilisation des toilettes. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide foncé
Odeur	pétrole doux
Seuil olfactif	Non mesuré
pH	Non mesuré
Point de fusion / point de congélation	N / A
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	300-350F
Point d'éclair	(PMCC) : 104 °F minimum.
Taux d'évaporation (éther = 1)	(Acétate de butyle = 1) à 77 °F :
Inflammabilité (solide, gaz)	0,2 Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : Non mesurée Limite supérieure d'explosivité : Non mesurée
Pression de vapeur (Pa)	3
Densité de vapeur	(Air=1) : > 4
Densité spécifique	(H2O=1) : 0,8 - 1,2
Solubilité dans l'eau	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Température d'auto-inflammation	Non mesuré
Température de décomposition	Non mesuré
Viscosité (cSt)	Non mesuré
9.2. Autres informations	
Aucune autre information pertinente.	

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des circonstances normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive et flamme nue.

### 10.5. Matériaux incompatibles



Agents oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, divers fragments d'hydrocarbures

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants provenant des solvants constitutifs supérieures aux limites d'exposition professionnelle indiquées peut entraîner des effets néfastes sur la santé, tels qu'une irritation des muqueuses et des voies respiratoires, ainsi que des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes incluent maux de tête, nausées, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, perte de connaissance.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut entraîner une élimination du sébum naturel de la peau, provoquant sécheresse, irritation et possible dermatite de contact non allergique. Les solvants peuvent également être absorbés par la peau.

Les éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent provoquer une irritation et une douleur avec des dommages réversibles possibles.

Ingrédient	DL50 orale, mg/kg	DL50 cutanée, mg/kg	Inhalation CL50 vapeur, mg/L/4 h	Inhalation Poussières/brouillards CL50, mg/L/4 h	Inhalation Gaz CL50, ppm
Asphalte (pétrole) - (8052-42-4)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Solvant Stoddard - (8052-41-3)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Kaolin - (1332-58-7)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Cellulose - (9004-34-6)	5 000,00 \$, Rat - Catégorie : 5	2 000,00 \$, Lapin - Catégorie : 4	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Silicate de magnésium et d'aluminium - (12174-11-7)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polymère styrène-butadiène - (9003-55-8)	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Remarque : Lorsqu'aucune donnée DL50 spécifique à la voie d'exposition n'est disponible pour une toxine aiguë, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'ETA (estimation de la toxicité aiguë) du produit.

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité aiguë (orale)	---	Non applicable
Toxicité aiguë (cutanée)	---	Non applicable
Toxicité aiguë (inhalation)	---	Non applicable
Corrosion/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	2	Provoque une grave irritation des yeux.

## 155 Ciments/Mastics/Revêtements bitumineux

Date de révision de la FDS :

24/07/2024



sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	1	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Mutagénicité des cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	2	Suspecté de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
STOT - exposition unique	---	Non applicable
STOT - exposition répétée	1	Cause des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.
Risque d'aspiration	---	Non applicable

## 12. Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses et du SGH. Elle n'est pas classée comme dangereuse pour l'environnement, mais contient une ou plusieurs substances dangereuses pour l'environnement. Voir la section 3 pour plus de détails.

## Écotoxicité aquatique

Ingrédient	CL50 96 h poisson, mg/l	CE50 48 h crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Asphalte (pétrole) - (8052-42-4)	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Solvant Stoddard - (8052-41-3)	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Kaolin - (1332-58-7)	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Cellulose - (9004-34-6)	100,00, Poisson (Piscis)	Pas disponible	Pas disponible
Silicate de magnésium et d'aluminium - (12174-11-7)	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
Polymère styrène-butadiène - (9003-55-8)	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe aucune donnée disponible sur la préparation elle-même.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

## 12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.



### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Enfouir dans une décharge agréée conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales. Les conteneurs vides dont les résidus ont été entièrement vidés ne sont pas considérés comme des déchets dangereux.

### 14. Informations sur le transport

	DOT (domestique) Sol Transport)	TMD	OMI / IMDG (Océan Transport)	OACI/IATA
14.1. Numéro ONU	UN1999	UN1999	UN1999	UN1999
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Goudrons non réglementés, non en	Goudrons liquides	bitumes fluidifiés IMDG: 3	Goudrons liquides, y compris les huiles routières et les bitumes fluidifiés
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	vrac, liquides, y compris les huiles routières et	Classe 3		Classe aérienne : 3
14.4. Groupe d'emballage		Groupe III	Groupe III Numéro EmS FE, SE	Groupe III
14.5. Risques environnementaux		Exemption TMD 1.33	IMDG : Polluant marin :	Classe aérienne : 3
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur				Guide ERG 130

### 15. Informations réglementaires

**Aperçu réglementaire** Les données réglementaires de la section 15 ne sont pas censées être exhaustives ; seules certaines réglementations sélectionnées sont représentées.

**Substance toxique (TSCA)** Tous les composants de ce matériau sont répertoriés ou exemptés de la liste de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) Inventaire.

**Classification SIMDUT B3 D2A**

Dangers de niveau II de l'EPA des États-Unis

Feu : Oui

Libération soudaine de la pression : Non

Réactif : Non

Immédiat (aigu) : Oui

Retardé (chronique) : Oui

EPCRA 311/312 Produits chimiques et RQ : À notre

connaissance, il n'existe aucun produit chimique à des niveaux qui nécessitent une déclaration en vertu de cette loi.

EPCRA 302 Extrêmement dangereux :

À notre connaissance, il n'existe aucun produit chimique à des niveaux qui nécessitent une déclaration en vertu de cette loi.



EPCRA 313 Produits chimiques toxiques :

À notre connaissance, il n'existe aucun produit chimique à des niveaux qui nécessitent une déclaration en vertu de cette loi.

Proposition 65 de Californie (> 0,0 %) :

AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment à l'asphalte, reconnu par l'État de La Californie pourrait causer des cancers et/ou des problèmes de reproduction. Pour plus d'informations, consultez le site [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

Substances RTK du New Jersey (> 1 %) :

Asphalte (pétrole)

Cellulose

Kaolin

Solvant Stoddard

Substances RTK de Pennsylvanie (> 1 %) :

Asphalte (pétrole)

Cellulose

Kaolin

Solvant Stoddard

## 16. Autres informations

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées comme exactes. Cependant, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant aux informations contenues dans ce document.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux effets nocifs pouvant résulter de l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité.

Le texte intégral des phrases apparaissant dans la section 3 est :

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H372 Provoque des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Il s'agit de la première version au format SGH. Les modifications apportées aux versions précédentes dans d'autres formats ne sont pas applicables.

Avis de non-responsabilité : Ces informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout autre procédé. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir qu'ils soient les seuls. Ces informations ont été complétées au meilleur de nos connaissances et sont considérées comme exactes et fiables à la date indiquée. Cependant, aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'exhaustivité de ces informations pour son usage particulier.

Fin du document